

CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Le Conseil Communal de Bassins,

Vu le préavis N° 05/25 relatif aux comptes 2024,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Oùï les conclusions du rapport de la Commission précitée,

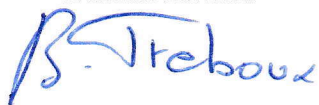
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

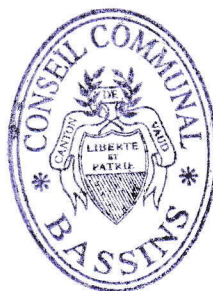
Le conseil communal de Bassins décide :

1. D'adopter les comptes et le bilan de la Bourse communale pour l'année 2024 tels que présentés, avec un excédent de recettes de CHF 2'651.55 reporté au compte capital, ce dernier se montera dès lors à CHF 633'777.06
2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Bourse communale
3. De relever la Commission de son mandat.

Bassins, le 23 juin 2025

Treboux Bernard


Président du Conseil Communal



Broggi Sabrina



Secrétaire du Conseil Communal